

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
ASSEMBLEE COMMUNE
DIVISION ETUDES, INFORMATION ET DOCUMENTATION

Informations mensuelles

Février 1958

E (58) 2

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
ASSEMBLEE COMMUNE
DIVISION ETUDES, INFORMATION ET DOCUMENTATION

Informations mensuelles

Février 1958

E (58) 2

COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
ASSEMBLEE COMMUNE
DIVISION ETUDES, INFORMATION ET DOCUMENTATION

Informations mensuelles

Février 1958

SOMMAIRE

I.- COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER	
Activité des Institutions	7
- Assemblée Commune	7
- Haute Autorité et Comité consultatif.	16
- Conseil spécial de Ministres	19
- Cour de Justice	25
II.- LA C.E.C.A. VUE PAR LES PRODUCTEURS DE CHARBON ET D'ACIER DES SIX PAYS	29

I.

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

ACTIVITE DES INSTITUTIONS

ASSEMBLEE COMMUNE

La réunion de la Commission du marché commun du 9 décembre 1957 a eu lieu à Luxembourg sous la présidence de M. Gerhard KREYSSIG (socialiste, Allemagne), Vice-président.

M. Alain POHER ayant été nommé membre du Gouvernement français, remit sa démission de Président de la Commission conformément à l'article 35 du Règlement de l'Assemblée. Sur la suggestion d'un membre, la Commission décida de ne pas nommer de nouveau président, mais de faire confiance aux vice-présidents pour diriger les travaux de la Commission en attendant que M. POHER puisse reprendre ses fonctions de président.

Sur la base du projet d'avis de M. KREYSSIG sur la révision du Traité ainsi que des amendements écrits de plusieurs membres, la Commission procéda à un échange de vues sur les propositions à transmettre au Groupe de travail, concernant la révision du Traité sur les points de la compétence de la Commission.

Au cours de l'échange de vues sur la situation du marché charbonnier, le représentant de la Haute Autorité insista sur le fait qu'il n'y a pas lieu d'être alarmé mais qu'il faut suivre la situation d'assez près. De nombreuses questions furent posées par les membres de la Commission à la Haute Autorité, notamment en ce qui concerne les prix du charbon, le problème des importations et le stockage.

La situation du marché sidérurgique et du marché de la ferraille fit l'objet d'un exposé de la Haute Autorité. Le premier peut être caractérisé par une détente. En outre, on constate depuis

quelque temps une amorce de certaines baisses dans plusieurs pays. Dans le domaine de la ferraille, on peut également parler d'une certaine détente. On notera également une réduction du prix de péréquation.

La Commission du marché commun a tenu une seconde réunion à Luxembourg, le 24 janvier 1958, sous la présidence de M. G. KREYSSIG (socialiste, Allemagne), Vice-président.

La réunion débuta par un échange de vues entre la Haute Autorité et les membres de la Commission sur le problème des ententes au sein du marché commun du charbon et de l'acier. La discussion porta principalement sur la décision de la Haute Autorité concernant l'A.T.I.C. et les problèmes que pose l'organisation de vente des charbons de la Ruhr.

La question des concentrations d'entreprises retint ensuite l'attention de la Commission. Deux questions ont été débattues, à savoir : la définition par la Haute Autorité d'une politique des concentrations et les suites à donner au rapport de M. FAYAT (socialiste, Belgique) et la proposition de résolution de M. POHER (démocrate-chrétien, France) sur ce sujet. Le premier point fit l'objet d'un long échange de vues avec la Haute Autorité à la suite duquel la Commission décida que six de ses membres, un par pays, feront une enquête, chacun dans son propre pays, sur le problème des concentrations afin de rassembler une documentation très fournie et sérieuse. MM. DE BLOCK pour la Belgique, ROSELLI pour l'Italie, DEIST pour l'Allemagne, KORTHALS pour les Pays-Bas et LOESCH pour le Luxembourg furent désignés. Il reste à nommer un représentant pour la France.

Quant à la proposition de résolution, il fut convenu qu'elle serait présentée, avec quelques modifications, à la prochaine session de l'Assemblée Commune par M. P.O. LAPIE (socialiste, France).

Enfin, la Commission examina, d'une part, la situation des charbonnages belges à l'expiration de la période transitoire, à la lumière d'une note préparée par la Haute Autorité sur l'intégration du charbon belge dans le Marché commun et, d'autre part, l'évolution probable de la conjoncture. Pour pouvoir étudier ce dernier point d'une façon plus approfondie, la Commission décida de tenir une réunion commune avec la Commission des investissements le 15 mars 1958.

La Commission des investissements s'est réunie, à Luxembourg, le 10 décembre 1957, sous la présidence de M. H. DEIST (socialiste, Allemagne) Président.

L'échange de vues avec la Haute Autorité concernant la politique énergétique débuta par un exposé de M. de MENTHON sur l'étude de la structure et des tendances de l'économie énergétique dans les pays de la Communauté, établie par le Comité mixte Conseil de Ministres-Haute Autorité. La discussion porta également sur le mandat confié par les gouvernements à la Haute Autorité en matière de politique énergétique générale.

La Commission passa ensuite à deux autres points de l'ordre du jour portant sur les contrats à long terme pour les importations de charbon et la politique de stockage du charbon. Ce dernier point fera l'objet d'un examen ultérieur plus approfondi.

La politique d'investissements de la Haute Autorité fut examinée à la lumière d'un document établi par celle-ci sur les "investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté", ce document ne contenant pas la définition d'une politique, mais la situation au 1er janvier 1957, précisa le représentant de la Haute Autorité.

M. de MENTHON a été chargé de rédiger un projet de rapport intérimaire sur la politique énergétique de la Communauté pour la prochaine réunion.

La Commission a tenu une autre réunion le 23 janvier 1958, à Luxembourg, sous la présidence de M. H. DEIST (socialiste, Allemagne), Président.

Après avoir adopté son ordre de jour, la Commission passa à l'examen du projet de rapport de M. de MENTHON (démocrate-chrétien, France), sur l'activité de la Haute Autorité dans le domaine de la coordination des politiques énergétiques. Le rapport fut adopté par la Commission qui chargea le rapporteur d'apporter les modifications et les ajouts s'imposant à la suite de la discussion. Ce rapport sera présenté au cours de la prochaine session de l'Assemblée Commune.

La Commission des affaires sociales s'est réunie le 29 novembre 1957, à Luxembourg, sous la présidence de M. NEDERHORST.

Au cours d'un échange de vues avec la Haute Autorité sur la réduction de la durée du travail dans les industries de la Communauté, la Commission a suggéré l'organisation d'une visite d'entreprises aux Pays-Bas, au Luxembourg et en France qui compléterait la mission d'étude qui l'avait conduite en Italie, dans la République fédérale d'Allemagne et en Belgique aux fins d'y étudier les effets de la réduction de la durée du travail.

Sur la base d'une étude publiée par la Haute Autorité sous le titre "Evolution des salaires et politique salariale dans les industries de la Communauté", la Commission a discuté avec la Haute Autorité les tendances caractéristiques de l'évolution et de la politique des salaires. MM. LENZ, BERTRAND et NEDERHORST ont saisi cette occasion pour renseigner la Commission sur la situation en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas. La Commission a décidé de soumettre à l'Assemblée, en février 1958, un rapport sur ces questions. Elle a désigné M. NEDERHORST comme rapporteur.

La Commission s'est également entretenue avec la Haute Autorité sur certains problèmes que pose la formation professionnelle. La Haute Autorité

lui avait communiqué à cet effet un mémorandum contenant le bilan de l'action qu'elle a déployée jusqu'ici dans ce domaine, les perspectives quant à son activité future ainsi que certaines suggestions relatives à des mesures que le Conseil de Ministres et la Haute Autorité devraient appliquer d'un commun accord. Au cours de l'échange de vues, la Commission a particulièrement insisté sur la nécessité de supprimer les formalités douanières qui gênent l'échange de matériel didactique.

L'ordre du jour prévoyait enfin l'examen de certains problèmes de politique sociale qui avaient été abordés lors du colloque qui avait réuni l'Assemblée et le Conseil de Ministres à Rome, le 8 novembre 1957. A ce propos, M. NEDERHORST a posé un certain nombre de questions à la Haute Autorité; celle-ci a demandé que les questions lui soient adressées par écrit et s'est réservé d'y répondre lors d'une prochaine réunion.

La Commission s'est réunie à nouveau le 16 janvier 1958 à Luxembourg, sous la présidence de M. NEDERHORST.

Poursuivant l'échange de vues amorcé le 29 novembre 1957 sur les tendances caractéristiques de l'évolution et de la politique des salaires dans les industries de la Communauté, la Commission a entendu MM. SABATINI et FOHRMANN qui l'ont renseignée sur les réglementations appliquées en Italie et dans le Grand-Duché de Luxembourg. M. FINET, qui assistait pour la première fois en sa qualité de Président de la Haute Autorité, à la réunion d'une commission de l'Assemblée, a déclaré que la Haute Autorité continuait ses recherches relatives à ces questions.

La Commission s'est également occupée des démarches nouvelles que la Haute Autorité se propose d'entreprendre en vue d'harmoniser les différents systèmes d'assurance sociale. On sait que le Conseil de Ministres avait encore discuté cette

question lors de sa session du 19 novembre 1957 et avait recommandé à la Haute Autorité de continuer ses recherches. Selon les déclarations de M. FINET, la Haute Autorité a l'intention de poursuivre ses études dans ce domaine et de continuer les consultations nécessaires à cet effet; c'est ainsi qu'elle a pris contact avec la Fédération internationale de la sécurité sociale. Elle se propose d'ailleurs de saisir ultérieurement le Conseil de cette question, dans le cadre de la C.E.E., compte tenu des travaux qui auront été faits dans l'intervalle.

Enfin, M. REYNAUD, nouveau membre de la Haute Autorité, a répondu à quelques questions que M. NEDERHORST avait adressées par écrit à la Haute Autorité et qui avaient été effleurées à Rome, le 8 novembre 1957, lors du colloque entre l'Assemblée et le Conseil de Ministres.

La Commission s'est réunie à nouveau le 7 février 1958 à Luxembourg sous la présidence de M. NEDERHORST.

Elle a procédé tout d'abord à un échange de vues avec la Haute Autorité sur le problème de la réadaptation, sur les effets d'un changement de la conjoncture et sur l'état de l'emploi dans les industries de la Communauté.

Dans la suite de la discussion sur l'évolution des salaires et de la politique salariale dans les industries de la Communauté, M. CHARLOT a donné à la Commission un aperçu des dispositions actuellement applicables en France.

La discussion a porté ensuite sur le projet de rapport intérimaire établi par M. NEDERHORST sur l'évolution des salaires et la politique salariale dans les industries de la Communauté. Après avoir subi de légères modifications sur quelques points, ce projet a été adopté par 17 voix contre 2. La Commission s'est occupée en outre des formalités douanières et administratives concernant l'échange de matériel didactique entre les six pays de la Communauté.

Enfin, elle a examiné le problème de la transmission de documents de travail du Comité ad hoc "Sécurité du travail dans les mines de houille", qui travaille dans le cadre du Conseil de Ministres, à l'Assemblée Commune et à ses commissions compétentes. On sait que ce comité ad hoc est chargé d'élaborer, en se fondant sur le rapport de la Conférence sur la sécurité dans les mines de houille et sur les propositions faites à ce sujet par la Haute Autorité, des recommandations destinées au Conseil de Ministres.

La Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté s'est réunie à Rome le 20 janvier 1958 sous la présidence de M. GUGLIELMONE. Elle a examiné et adopté le projet de rapport présenté par M. WIGNY sur l'Assemblée parlementaire dans l'Europe des Six.

La Commission a aussi entendu un exposé de M. BOUTEMY sur certains problèmes concernant l'information.

La Commission des transports s'est réunie à Luxembourg le 12 février 1958, sous la présidence de M. WIGNY (social chrétien, Belgique). Les experts MM. GEILE, HUTTER et DIJKMANS van GUNST étaient présents.

Les membres de la Commission se sont concertés sur le "dossier" qu'ils vont remettre à leurs successeurs dans la nouvelle Assemblée. Ce dossier sera composé du rapport Kapteyn sur la coordination des transports dans le Marché commun, et des trois notes suivantes : a) une étude de M. METZGER (socialiste, Allemagne) sur les problèmes juridiques et économiques des relations entre les dispositions en matière de transports dans le Traité C.E.C.A. et le Traité sur la C.E.E.; b) une enquête sur les réactions des milieux professionnels au rapport Kapteyn; c) une note préparatoire sur les raisons qui militent en faveur d'un examen approfondi du problème de l'harmonisation, c'est-à-dire de l'adoption de conditions de transport comparables à l'intérieur d'un secteur de transport

donné (par exemple, transports ferroviaires), dans tous les pays de la C.E.E.

Au cours de sa réunion du 6 novembre 1957, la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune a élu M. ARMENGAUD (libéral, France) comme Président et réélu M. MARGUE (démocrate-chrétien, Luxembourg) comme Vice-président.

La Commission a examiné le compte rendu sur les dépenses administratives pendant le cinquième exercice financier 1956/1957 et a désigné M. CHARLOT comme rapporteur sur le compte des dépenses de l'Assemblée Commune pendant cet exercice financier. Un rapport intérimaire proposant le renvoi de l'examen de ces comptes, élaboré par M. CHARLOT, fut adopté à l'unanimité.

Le 4 décembre 1957, la Commission a approuvé un avis de M. KREYSSIG sur la révision du Traité et a désigné M. JANSSEN comme rapporteur sur l'état prévisionnel pour l'exercice financier 1958-1959.

Lors de sa réunion du 13 janvier 1958, la Commission a procédé à l'examen du projet d'état prévisionnel de l'Assemblée pour l'exercice financier 1958-1959. Elle a adopté le projet de rapport de M. CHARLOT sur le compte des dépenses de l'Assemblée Commune pendant le cinquième exercice financier 1956-1957. Enfin M. ARMENGAUD a été chargé de présenter, après la session de février de l'Assemblée, un rapport portant examen rétrospectif des recettes de la Communauté depuis son existence et leur utilisation.

Au cours de sa réunion du 4 février 1958, la Commission a entendu une communication de MM. CHARLOT et JANSSEN au sujet de certaines décisions prises par le Bureau et la Commission des Présidents et a adopté le rapport sur le projet d'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune pour l'exercice financier 1958-1959, élaboré par M. JANSSEN.

La Sous-commission de la politique commerciale s'est réunie le 9 décembre 1957, à Luxembourg sous la présidence de M. GOZARD.

Après adoption des comptes rendus des réunions des 7, 8 et 9 novembre 1957, le Président a fait un exposé sur l'état d'avancement des travaux concernant la création d'un marché commun des pays scandinaves; à la suite de cet exposé, la Sous-commission a chargé le secrétaire de lui fournir de plus amples informations à cet égard.

Ensuite, M. NEDERHORST a évoqué le problème qui se pose à l'expiration de la période de transition, au sujet des pouvoirs conférés à la Haute Autorité en vertu du § 14 de la Convention relative aux dispositions transitoires.

Au cours d'une autre réunion, à Luxembourg, le 19 décembre 1957, sous la présidence de M. Gilles GOZARD (socialiste, France), Président, la Sous-commission a procédé à un échange de vues avec la Haute Autorité sur la position prise par celle-ci en ce qui concerne l'inclusion du charbon et de l'acier dans une zone de libre échange ainsi que sur certains problèmes de politique commerciale posés par la fin de la période transitoire et plus spécialement concernant les attributions confiées à la Haute Autorité par le paragraphe 14 de la Convention relative aux dispositions transitoires.

En vue de la révision du Traité C.E.C.A., le Président fut chargé de transmettre au Groupe de travail les suggestions de la Sous-commission concernant ce dernier point.

Le Groupe de travail s'est réuni à Bruxelles le 1er février 1958, sous la présidence de M. F. DEHOUSSE.

A cette occasion, il a examiné le projet de rapport présenté par M. G. KREYSSIG, au nom de la Sous-commission des compétences et pouvoirs, sur la révision du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Il a apporté

certaines modifications au projet de rapport et l'a transmis pour approbation définitive au Comité des Présidents de l'Assemblée Commune qui devait l'examiner le 3 février également à Bruxelles.

Le Groupe de travail a terminé sa réunion par un échange de vues sur la conclusion à donner à ses travaux dans le cadre de l'Assemblée Commune.

La Sous-commission des compétences et pouvoirs du Groupe de travail s'est réunie à Paris le 16 décembre 1957 et à Bruxelles le 18 janvier 1958 sous la présidence de M. KOPF. La Sous-commission a examiné le projet de rapport présenté par M. KREYSSIG sur la révision du Traité C.E.C.A.; elle a aussi examiné les propositions faites à ce sujet par les Commissions de l'Assemblée. Le projet de rapport de M. KREYSSIG, qui comprend aussi une synthèse de ces propositions, a été adopté par la Sous-commission le 18 janvier.

HAUTE AUTORITE (1) ET COMITE CONSULTATIF

Le Comité consultatif a tenu sa XXXVI^e session à Luxembourg, le 14 janvier 1958, sous la présidence de M. van der REST, Vice-président. Cette réunion était principalement consacrée à un échange de vues sur le programme prévisionnel de la Haute Autorité concernant le premier trimestre de 1958. M. COPPE, Vice-président de la Haute Autorité, a présenté à cette occasion l'exposé habituel de la Haute Autorité.

Au cours de son intervention, M. COPPE a répondu également à une question écrite de M. THOMASSEN, membre du Comité consultatif, qui désirait apprendre si la Haute Autorité avait déjà émis des avis, conformément à l'article 63, paragraphe

(1) Pour l'activité de la Haute Autorité, se reporter au "Bulletin mensuel d'information" publié par cette institution.

3, du Traité, sur la diffusion d'améliorations techniques et sur l'échange de brevets et la délivrance de licences.

Lors de sa XXXVIIe session, qui a eu également lieu le 14 janvier 1958 à Luxembourg, le Comité consultatif a procédé au renouvellement de son Bureau ainsi que des bureaux de ses commissions permanentes pour la période du 15 janvier 1958 au 14 janvier 1959.

M. Jean PICARD a été élu président tandis que MM. Fritz DAHLMANN et E. CONROT étaient désignés comme vice-présidents. MM. TACCONE, WEMMERS et THOMASSEN ont également été appelés à faire partie du Bureau.

La composition de la Commission "objectifs généraux", présidée par M. CAPANNA, est demeurée sans changement par rapport à l'exercice précédent (1), D'autre part, à la Commission "marché et prix", M. Pierre van der REST a été désigné comme président en remplacement de M. PICARD, élu président du Comité consultatif. Enfin, à la Commission "problèmes du travail", M. André RENARD a été ré-élu comme président, tandis que M. THOMASSEN était remplacé par M. DELABY.

Le 27 janvier 1958, le Comité consultatif a tenu sa XXXVIIIe session sous la présidence de M. PICARD; à l'ordre du jour figurait une consultation de la Haute Autorité demandée par lettre du 17 janvier 1958, au titre de l'article 60, paragraphe 2 du Traité, sur l'alignement des prix sur le marché charbonnier.

La consultation portait sur les trois questions suivantes:

- 1° Le Comité consultatif estime-t-il que l'entrée en vigueur du droit pour les producteurs de

(1) cf. à ce propos les "Informations mensuelles" de février 1957, p. 47.

charbon d'aligner leurs offres sur le barème d'une autre entreprise de la Communauté procurant à l'acheteur les conditions les plus avantageuses au lieu de livraison, conduirait à des perturbations dans l'ensemble, ou dans une partie du marché commun ?

- 2° Le Comité consultatif estime-t-il que, s'il y a lieu de craindre de telles perturbations, ces perturbations pourraient être évitées par une limitation du droit d'alignement ? Dans l'affirmative, quelle sorte de limitations le Comité consultatif estime-t-il nécessaires ?
- 3° Au cas où les limitations qui viendraient ainsi à être introduites ne suffiraient pas à éviter les perturbations, quelles autres mesures prévues par le Traité seraient, de l'avis du Comité consultatif, nécessaires ?

Après un échange de vues, le Comité consultatif, par appel nominal, a répondu à la première de ces questions par 23 oui et 5 non, douze membres s'étant abstenus de voter.

A l'appel nominal sur la deuxième question, 9 membres du Comité consultatif se sont prononcés pour une limitation partielle et 22 membres pour une limitation totale, neuf membres s'étant abstenus.

Quant à la troisième question, le Comité consultatif s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une prorogation de la situation actuelle au 31 mars 1958. Dans l'intervalle, il examinera les modalités des limitations nécessaires; le cas particulier des charbonnages belges fera l'objet d'une étude particulière encore avant cette date.

A l'ordre du jour figurait aussi l'examen d'une proposition de MM. van der REST, DELVILLE et GOSSELIN qui demandaient que, lors d'une de ses prochaines sessions, le Comité consultatif s'occupe

du projet d'accord, actuellement en voie d'élaboration, sur les frets pratiqués à l'ouest du Rhin, de manière que tous les intéressés puissent encore donner leur avis sur le projet avant la conclusion de l'accord. Aux termes d'une déclaration de M. FINET, Président de la Haute Autorité, celle-ci saisira le Comité consultatif de cette question dès qu'elle sera en mesure de le faire.

En outre, la Haute Autorité s'est déclarée disposée à rédiger des notes et à procéder en temps opportun à un échange de vues avec le Comité consultatif pour répondre à quelques questions écrites posées par MM. DOHMEN, DELVILLE et LEBLANC sur les effets économiques d'une réduction de la durée du travail dans les charbonnages, et sur différents problèmes relatifs au marché du charbon.

Enfin, le Comité consultatif a proposé comme dates des trois premières sessions ordinaires de l'exercice en cours, le 1er avril, le 1er juillet et le 30 septembre.

CONSEIL SPECIAL DE MINISTRES

Le Comité mixte Conseil-Haute Autorité a tenu une réunion le 27 novembre 1957, afin d'examiner les propositions de la Haute Autorité quant à l'organisation des travaux à effectuer en vue de l'établissement d'une politique coordonnée dans le domaine de l'énergie.

Il a notamment marqué son accord sur le principe de l'institution :

- d'une commission chargée d'élaborer des prévisions à long terme des besoins en énergie (demande intérieure et exportations);
- d'une commission ayant pour mission d'effectuer également des prévisions à long terme en ce qui concerne la production et les investissements dans le domaine de l'énergie.

Il a enfin confié à la Haute Autorité le soin d'établir des bilans énergétiques pour l'année 1956, étant entendu que les services de la Haute Autorité réuniraient, si nécessaire, des experts pour préciser certains points particuliers tels que le cadre statistique, les valeurs calorifiques, les coefficients de transformation et d'utilisation.

En application des décisions du Comité mixte, la présidence du Comité a réuni :

- le 15 janvier 1958 les Commissions "Prévisions des besoins en énergie" et "Prévisions de la production et des investissements dans le domaine de l'énergie".

En dehors de l'examen des questions de principe du cadre et des méthodes que pose la poursuite de leurs travaux, ces commissions ont notamment institué un groupe de travail chargé d'évaluer les besoins énergétiques pour l'année 1958.

- un groupe d'experts, le 21 janvier 1958, chargés de rechercher des améliorations susceptibles d'être apportées aux bases statistiques des bilans d'énergie.

Par ailleurs, dans le cadre des décisions prises antérieurement par le Comité mixte, la présidence du Comité avait réuni le 12 décembre 1957 la commission chargée de procéder à des nouvelles études des perspectives et conditions du développement général des économies dans les pays de la Communauté. Cette commission doit notamment dans son nouveau rapport :

- compléter les renseignements donnés dans son premier rapport en date du 31 octobre 1956;
- rendre comparables les notions utilisées par les différents pays en matière de perspectives de développement de leurs économies;
- accentuer les recherches parallèlement au progrès des méthodes modernes de comptabilité nationale;

- octroyer une place importante à l'examen des conditions de développement général des économies.

Le Comité ad hoc "Sécurité dans les mines de houille" a terminé ses travaux au cours d'une réunion tenue le 29 novembre 1957 et a soumis ses conclusions à la Commission de coordination et au Conseil de Ministres.

Au cours de deux réunions, tenues les 4 et 5 décembre 1957 et les 9 et 10 janvier 1958, la Commission ad hoc "Transports routiers" a poursuivi la mise au point du projet d'accord relatif aux transports de ferraille et d'acier par route pour compte d'autrui, en vue de sa transmission aux représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil.

Au cours d'une réunion tenue le 27 janvier 1958, le Comité ad hoc "Ferraille" a examiné la question de l'exportation des rails usagés, et a présenté ses propositions à la Commission de coordination.

La 47^e session du Conseil a eu lieu à Luxembourg, le 17 décembre 1957, sous la présidence de M. GAVA, ministre italien de l'industrie et du commerce.

Le Conseil a examiné le quatrième rapport intérimaire consacré à la partie du rapport de la Conférence sur la sécurité dans les mines (facteurs humains du travail).

Considérant que l'examen des différentes positions et suggestions faites par la Conférence et par la Haute Autorité peut ainsi être considéré comme achevé, le Conseil a adopté la résolution suivante:

"Les représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil,

ayant pris connaissance du quatrième rapport intérimaire de la Commission de coordination, établi par le Comité ad hoc "Sécurité dans les mines de houille" et concernant les travaux de la Commission IV de la Conférence sur la sécurité dans les mines de houille ainsi que les propositions faites sur les mêmes objets par la Haute Autorité, au vu du rapport de la Conférence,

attendu que les propositions et recommandations ont été examinées dans ce rapport par référence aux quatre groupes ci-après :

1. propositions au sujet desquelles les gouvernements entameront immédiatement la procédure nécessaire pour leur mise en oeuvre totale;
2. propositions au sujet desquelles les gouvernements entameront immédiatement la procédure nécessaire pour leur mise en oeuvre avec de légères variantes ou avec certains délais de réalisation;
3. propositions dont les gouvernements tiendront compte dans leurs grandes lignes;
4. propositions pour lesquelles les gouvernements estiment nécessaire un examen plus approfondi;

vu la résolution adoptée au sujet des 2^e et 3^e rapports intérimaires lors de la 45^e session du Conseil tenue le 8 octobre 1957,

approuvent le rapport de la Commission de coordination,

adoptent le classement des différentes propositions et recommandations, proposé pour chaque pays dans le 4^e rapport de la Commission de coordination,

s'engagent à donner suite, dans leurs pays respectifs, aux propositions et recommandations de la façon qui est indiquée pour leurs pays dans ce classement."

Le Conseil a procédé ensuite à un échange de vues avec la Haute Autorité sur l'évolution des prix de l'acier. Aux craintes du Conseil concernant la tendance des prix à augmenter, tendance non entièrement justifiée par l'évolution de la conjoncture et des prix à la production, la Haute Autorité a répondu que les augmentations notées au cours des dernières années dans les pays de la Communauté sont sensiblement inférieures à celles qui ont eu lieu pendant la même période dans d'autres pays, comme par exemple en Grande-Bretagne et aux U.S.A. En outre, dans certains pays du marché commun, des baisses ont été enregistrées, ce qui permet de supposer qu'une phase de stabilisation des prix de l'acier approche. Le Conseil s'est déclaré satisfait des communications faites par la Haute Autorité.

Les Ministres ont entendu, en ce qui concerne l'état d'avancement des travaux pour l'inclusion du charbon et de l'acier dans la zone de libre échange, une communication de la Haute Autorité sur la dernière session du Comité intergouvernemental de Paris et un rapport oral du Président de la Commission de coordination sur les travaux de celui-ci.

Enfin, conformément à l'article 18, alinéa 3, du Traité, le Conseil a désigné le "Deutscher Gewerkschaftsbund, Landesbezirk Saarland, Saarbrücken" comme organisation représentative des travailleurs sarrois. Cette organisation est appelée à établir une liste de candidats sur laquelle sera nommé un membre du Comité consultatif dans la catégorie des travailleurs.

Le Conseil de Ministres a tenu sa 48e session le 4 février 1958, sous la présidence de M. Silvio GAVA, ministre italien du commerce et de l'industrie.

Le Conseil a examiné tout d'abord le régime actuellement en vigueur pour l'exportation de rails

usagés à destination des pays tiers, et a décidé de le proroger jusqu'au 31 mars 1958 sans préjudice de la solution à intervenir à cette date. Le Conseil a fixé un contingent uniforme de 3.000 tonnes pour la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France et les Pays-Bas.

L'application du principe du concours mutuel prévu par l'article 71 du Traité a ensuite fait l'objet d'un échange de vues entre les représentants des gouvernements des Etats membres et la Haute Autorité, sur la base des propositions présentées par celle-ci. Le problème sera réexaminé à la prochaine session du Conseil, étant entendu que s'il se présentait des cas d'application de ce principe, la Haute Autorité pourra intervenir avec l'accord des gouvernements intéressés.

Les représentants des gouvernements des Etats membres ont procédé ensuite à un premier examen du projet d'"accord relatif aux transports d'acier et de ferraille pour le compte de tiers". Puis ils ont discuté une nouvelle proposition de la Haute Autorité concernant la formation des prix des transports internationaux routiers. Le Conseil discutera encore ce problème à sa prochaine session.

Les discussions du Conseil ont encore porté sur les instructions précises à donner à la Haute Autorité pour les négociations entre les gouvernements des Etats membres et la Haute Autorité, d'une part, et la Confédération helvétique, d'autre part, en vue de l'adhésion de cette dernière à l'accord sur les frets et les conditions du transport du charbon et de l'acier sur le Rhin. Les représentants des gouvernements ont décidé de confier à la Commission de coordination le soin de préparer un projet d'instructions.

Enfin, le Conseil a entendu une communication de la Haute Autorité sur la dernière session du Comité intergouvernemental de Paris et sur les prochains travaux du Groupe spécial institué par

celui-ci au cours de ladite session et chargé d'étudier l'inclusion éventuelle du charbon et de l'acier dans une zone de libre échange.

COUR DE JUSTICE

La Cour de Justice a rendu ses arrêts dans deux affaires : affaire n° 8 - 56 entre les "Acciaierie Laminatoi Magliano" (A.L.M.A.) et la Haute Autorité et affaires n° 1 - 57 et 14 - 57 entre la Société des Usines à Tubes de la Sarre et la Haute Autorité.

Dans le jugement prononcé par la Cour de Justice le 10 décembre 1957, la Société A.L.M.A. a été déboutée de sa requête en annulation de l'amende que la Haute Autorité lui avait infligée, motif pris que les règles sur la publicité des prix ne sont pas d'ordre mineur, celle-ci constituant au contraire un principe fondamental du marché commun. La Cour a été d'avis que le montant de l'amende n'était pas excessif et qu'en conséquence il n'y avait pas lieu de le réduire.

D'autre part, la Cour, suivant les conclusions de son avocat général, a rejeté, le 10 décembre 1957, le recours en annulation introduit par les "Usines à tubes de la Sarre". Le jugement confirme donc l'irrecevabilité d'un recours en annulation contre un avis émis en application de l'article 54, alinéa 4, du Traité. La Cour insista sur le fait que ces avis ont le caractère de simples conseils donnés aux entreprises. Celles-ci restent ainsi libres d'en tenir compte ou non, mais elles doivent comprendre qu'en passant outre à un avis défavorable, elles acceptent les risques pouvant découler indirectement pour elles d'une situation qu'elles ont elles-mêmes contribué à créer.

Du 11 au 22 février, les affaires introduites par plusieurs sociétés sidérurgiques demandant l'annulation de la décision n° 2 - 57 du 26 janvier 1957 portant réorganisation du marché de la ferraille, viendront devant la Cour. De plus l'audience

du 25 février sera consacrée au recours (affaires n° 9 et 10 - 56) introduit par la Société MERONI en annulation des décisions obligeant ces sociétés à effectuer des versements à la Caisse de pé-
réquation des ferrailles importées.

Enfin, le 4 janvier 1958, l'entreprise Friedrich STORCK et Cie, commerce de charbons en gros, à Bünde/Westphalie, a introduit un recours contre la Haute Autorité (affaire n° 1 - 58) en annulation de la décision prise par cette dernière le 27 novembre 1957. Cette décision est relative au bien-fondé des décisions prises en commun le 5 février 1953 par les associés de la Gemeinschaftsorganisation Ruhrkohle, S.à r.l., et par les six comptoirs de vente de charbons de la Ruhr, et portant sur les critères d'approvisionnement des gros-
sistes en charbons.

II.

LA C.E.C.A. VUE PAR LES PRODUCTEURS
DE CHARBON ET D'ACIER
DES SIX PAYS

LA C.E.C.A. VUE PAR LES PRODUCTEURS DE CHARBON ET

D'ACIER DES SIX PAYS

Comme dans les numéros de janvier et décembre 1956 des "Informations mensuelles", on trouvera ci-après un aperçu des opinions sur la C.E.C.A., exprimées par les industries minières et sidérurgiques des six pays de la Communauté.

Cet aperçu repose sur l'examen des rapports de gestion des entreprises pour l'exercice 1956.

C H A R B O N N A G E S

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Les rapports des entreprises minières de l'Allemagne occidentale font état d'une augmentation de la production de houille pendant l'exercice 1956; pour l'ensemble du territoire fédéral, l'augmentation a été de 3,7 millions de tonnes, soit de 2,8 %, la production totale a de la sorte atteint 134,4 millions de tonnes, contre 130,7 millions en 1955. Plusieurs rapports ajoutent que, dans l'aire de la C.E.C.A., la production n'a augmenté que dans la République fédérale. Dans les autres pays producteurs de charbon, elle est en recul.

Bien que la production eût augmenté, de grandes quantités de charbon ont dû être importées dans la République fédérale en raison de l'accroissement constant des besoins. Selon le rapport de la société "Harpener Bergbau", l'importation par rapport à 1955 s'est accrue de 3 millions de tonnes, l'importation en provenance des pays de la C.E.C.A. ayant diminué de 1,7 millions de tonnes, alors que l'importation en provenance de pays tiers augmentait de 4,7 millions dont 4,5 des Etats-Unis.

L'augmentation de la production est attribuable à l'application de méthodes de rationalisation et de mécanisation plus poussées et, d'autre part, à l'accroissement des effectifs du fond grâce à l'instauration de la prime de poste, à des hausses de salaires et à des réductions de la durée du travail. Mais ce sont avant tout les effets heureux de la prime de poste qui sont soulignés pour ainsi dire dans tous les rapports.

C'est ainsi qu'on lit dans le rapport de la société "Concordia Bergbau" : "Il a fallu lutter contre la désertion des mines en rendant plus attrayant le métier de mineur. Le 15 février 1956, une prime de poste fut instaurée, dont les effets furent excellents à tel point que l'effectif des travailleurs du fond a augmenté en quelques mois

d'environ 9.000 hommes dans la région de la Ruhr". Selon les charbonnages d'Eschweiler, l'instauration de la prime de poste a "contribué de façon décisive à résoudre le problème de la main-d'oeuvre et a d'ores et déjà eu de bons résultats". Le rapport de la société "Hibernia" s'exprime en ces termes: "Sans cette stimulation, et vu le grand besoin de main-d'oeuvre dans les autres secteurs de l'économie, il est vraisemblable que le nombre des travailleurs du fond aurait notablement diminué".

Le rapport de la Société des charbonnages de Gelsenkirchen approfondit encore le sujet; on peut y lire: "En accordant la prime de poste ... le Gouvernement fédéral a reconnu l'importance que le travail du mineur revêt pour l'ensemble de l'économie ... La Haute Autorité, qui estime également que le mineur doit avoir une situation privilégiée, a cependant fait savoir au Gouvernement fédéral que les dispositions du Traité de la Communauté du charbon et de l'acier l'obligeaient à considérer la prime de poste comme une subvention inadmissible. A notre avis la Haute Autorité devra, de concert avec les gouvernements des Etats membres, trouver un moyen permettant de garantir le versement de cette prime, car si on s'avisait d'y renoncer, il en résulterait un recul absolument anormal de la production de charbon". La société charbonnière "Matthias STINNES" se livre à de semblables considérations et ajoute: "Dans l'intervalle, les négociations entre le Gouvernement fédéral et la Haute Autorité ont eu pour effet que la prime de poste est maintenue et qu'à titre de compensation l'entreprise reprend à sa charge, à partir du 1er avril 1958, les cotisations d'assurance sociale que l'Etat avait versées jusqu'ici ... Dans notre entreprise, la prime de poste a contribué dans une large mesure à arrêter le mouvement de désertion de la main-d'oeuvre, qui s'était amorcé il y a quelques années, et elle a activé le recrutement de mineurs".

Les rapports signalent la réorganisation de la vente du charbon de la Ruhr qui a pris effet

le 1er avril 1956, après de longues tractations; ils s'abstiennent toutefois de prendre position.

La suppression de la fixation des prix maxima, à laquelle il a été procédé en même temps, est souvent favorablement accueillie. Cependant, plus d'un rapport reconnaît qu'étant donné que le Gouvernement fédéral peut agir sur les prix, il n'existe malgré tout pas encore, "dans l'économie charbonnière, de véritable liberté de mouvements, qui soit conforme à une économie de marché" pour reprendre les termes du rapport de la société "Hoesch Werke". Selon la société des charbonnages de Gelsenkirchen, la suppression des prix maxima est, pour l'industrie minière de la Ruhr, "l'événement le plus important de l'année, car cette mesure a libéré le prix du charbon qui, depuis des dizaines d'années, était un prix imposé". De même, la houillère "Hannover-Hannibal" y voit "une importante décision qui tient compte de ce que l'industrie minière réclame des prix véritablement conformes aux coûts". Les hausses que les prix ont subies le 1er avril et le 20 octobre 1956 en compensation des augmentations du coût provoquées par des relèvements de salaires, des réductions de la durée du travail et des augmentations du prix du matériel ont permis de rapprocher le niveau des prix allemands de celui des autres pays. Malgré cela, les prix du charbon de la Ruhr - presque tous les rapports le soulignent - continuent à être les plus bas de la Communauté du charbon et de l'acier. A ce propos, la société "Concordia Bergbau" déclare: "L'industrie minière allemande est douloureusement frappée de devoir constater que, si la compression du prix du charbon allemand favorise le consommateur allemand en lui assurant une part plus ou moins grande de ses besoins de charbon, ceux qui utilisent le charbon de la Ruhr dans les autres pays de la Communauté du charbon et de l'acier profitent d'une réduction des prix que les charbonnages de leur propre pays ne leur accordent pas. De ce fait, le consommateur étranger touche des subventions dont la charge grève l'économie nationale allemande."

La réduction du prélèvement de 0,7% à 0,45% est mentionnée sans commentaire dans les rapports.

BELGIQUE

Les rapports sur l'exercice 1956 des entreprises charbonnières belges soulignent avant tout les difficultés créées par la crise de Suez en ce qui concerne l'approvisionnement de l'Europe en énergie ainsi que la précarité manifeste de la situation dans ce secteur, surtout pour le charbon, en raison des fluctuations rapides de la demande en face d'une offre remarquablement rigide. En outre, cette situation a incité les entreprises belges à se préoccuper des problèmes intéressant la main-d'oeuvre, le logement des travailleurs étrangers, la réduction de la durée de travail; enfin, les entreprises exposent la situation en matière de coûts de production et de prix.

Après avoir enregistré une réduction de la production, le rapport de la "Société anonyme des charbonnages de Ressaix, Leval, Péronnes, Ste Aldegonde et Gench à Ressaix (Hainaut)" signale que la pénurie de logements est la cause principale de la grande mobilité de la main-d'oeuvre.

De son côté, la "Société anonyme des charbonnages de Beerlingen" affirme que grâce à la situation privilégiée de ses mines, elle a pu maintenir l'effectif de son personnel et même l'augmenter légèrement. Mais le chômage partiel, entraîné par la réalisation de la semaine de 45 heures en moyenne, a réduit sensiblement le degré d'utilisation pratique des installations et par suite la capacité journalière de celles-ci.

Au sujet des prix, le rapport remarque que le rabais artificiel imposé en juin 1955 par la Haute Autorité s'est en fin de compte révélé inopportun. L'écart entre les prix belges et ceux des barèmes allemands a de nouveau augmenté, soulignant la disparité des conditions de travail.

Le rapport de la "Société anonyme des charbonnages de Winterslag" met en relief les difficultés provoquées par l'arrêt de l'immigration de main-d'oeuvre italienne (à la suite de la catastrophe de Marcinelle). Il constate que contrairement aux prévisions, la réduction de la durée de travail n'a pas été accompagnée d'une atténuation de l'absentéisme et qu'elle a eu un effet défavorable sur le volume de la production charbonnière belge. Le rapport déplore aussi le retard des mesures législatives qui doivent permettre l'exploitation des réserves de la Campine.

Le rapport des "Charbonnages Limbourg-Meuse" mentionne également les effets de la réduction de la durée de travail et de la pénurie de main-d'oeuvre sur la production nationale. Mais cette société a enregistré en 1956 un accroissement de sa production grâce à l'augmentation de 5% des effectifs du fond et aux progrès considérables de la mécanisation des chantiers d'abattage. Ces deux facteurs ont également influé sur les rendements, qui ont accusé une nouvelle avance. Le rapport indique ensuite que la société se préoccupe du problème des maisons ouvrières, qui n'est pas encore résolu.

Les "Charbonnages de Houthalen" soulignent notamment l'aide fournie au "Centre Campinois pour la formation de jeunes mineurs", à Houthalen. Cette institution est fréquentée par de nombreux élèves dont un premier groupe aura achevé sa formation en 1957. Le rapport met également en lumière les mesures prises pour l'observation des règles de sécurité dans les mines; l'application de ces mesures est contrôlée "d'une manière rigoureuse et permanente".

Le rapport des "Charbonnages de la Grande Bacnure" attribue la baisse de la production, en 1956, à l'absentéisme qui a sévi parmi les mineurs et à la réduction de la durée du travail, l'effet de cette réduction ayant encore été aggravé par

la pénurie de main-d'oeuvre. L'augmentation des prix du charbon n'a pas permis de couvrir les charges nouvelles dont les augmentations de salaire ont grevé la Société. C'est dû au fait que les nouveaux barèmes ont fait hausser les prix des produits secondaires et des charbons industriels au détriment du charbon destiné à l'usage domestique.

Le rapport des "Charbonnages de Gosson-Kessales" mentionne les difficultés auxquelles la Société s'est heurtée pendant l'année 1956, ainsi que les négociations menées avec le Gouvernement belge et la Haute Autorité aux fins d'éviter la fermeture des puits. "Il faut reconnaître, lit-on dans ce rapport, que l'industrie charbonnière est traitée dans tous les pays producteurs en enfant bâtard, au grand préjudice de sa main-d'oeuvre, des capitaux investis, de son avenir et de l'avenir des autres industries. On ne comprend pas que, dans les circonstances actuelles, les seules hausses des prix de charbons soient accordées en compensation des charges salariales, à l'exclusion des hausses des matières premières. Aucune majoration des prix motivée par la conjoncture actuelle n'a été accordée. Il semble qu'à présent de nombreux économistes et industriels se rendent compte qu'on ne peut continuer à maintenir les charbonnages dans un état épuisant d'esclavage économique".

Les "Charbonnages d'Ans et de Rocour" à Ans-lez-Liège reconnaissent l'opportunité de l'action de la Haute Autorité. Après avoir signalé les difficultés provoquées par l'augmentation des salaires, par la réduction de la durée du travail et par la diminution des subventions accordées par l'Etat, le Conseil d'administration déclare dans son rapport que la vérité oblige à dire que la Communauté européenne du charbon et de l'acier ne ferme pas les yeux devant ces problèmes. En ayant pris à la fin de 1956 la décision de supprimer les versements de péréquation et de distribuer d'une façon plus équitable les fonds qui alimentaient celle-ci, la Haute Autorité donne aux entreprises en perte de plus grandes chances de pouvoir réaliser leur intégration dans le marché commun pour la date prévue du 10 février 1958.

FRANCE

Pour les "Charbonnages de France" (rapport de gestion, exercice 1956), "l'année 1956 a été caractérisée par un nouvel et important progrès de l'activité économique et par le plein emploi.

"Grâce aux mesures de détaxation, à la politique de subventions et aux importations, les prix ont pu être contenus dans des limites raisonnables.

"Les salaires ont poursuivi leur progression. Leur évolution a traduit la tension croissante sur le marché du travail. Cette tension a résulté à la fois d'une demande accrue dans les secteurs en expansion, et d'une réduction de la main-d'oeuvre disponible à la suite de maintiens ou de rappels sous les drapeaux. En dépit d'une politique plus libérale de l'immigration, la tension en ce domaine ne s'est pas relâchée.

"La haute conjoncture charbonnière a réduit la concurrence à l'intérieur de la C.E.C.A. En France, la demande de charbon a été très élevée et, en dépit d'une augmentation sensible des importations, la totalité des besoins exprimés n'a pu être satisfaite qu'au prix de certaines difficultés."

"Les éléments caractéristiques de l'exercice 1956", écrivent de leur côté les "Houillères du Bassin d'Auvergne", "sont les suivants :

"- accroissement considérable et par moment désordonné de la demande de charbon, conséquence de l'expansion économique généralisée, des effets du froid anormalement rigoureux du mois de février et, enfin, des événements de Suez;

"- impossibilité, en raison notamment de la déflation inquiétante des effectifs et malgré une amélioration sensible des rendements, d'accroître la production;

"- revalorisation des salaires et des avantages accordés au personnel entraînant une poussée des charges salariales compensée très partiellement par un relèvement des prix;

"- enfin, progression inquiétante de l'endettement des Houillères, conséquence de résultats financiers défavorables."

La production s'est ressentie des conditions exposées ci-dessus et n'a pu dépasser celle de l'année précédente.

D'après le rapport de gestion des "Charbonnages de France", la consommation apparente, pour 1956, a été très élevée : 79 millions de tonnes, alors que pour les années 1954 et 1955, cette consommation n'avait pas dépassé 67 et 70 millions de tonnes.

Pour répondre à cette demande, on s'est efforcé de porter la production nationale à son niveau le plus élevé (57,4 millions de tonnes), on a puisé aux stocks et surtout on a importé davantage : 18,2 millions de tonnes contre 12,4 en 1955.

De leur côté, les cokeries minières ont produit 6,5 millions de tonnes de coke, soit 17% de plus qu'en 1955.

Le stockage. - Cette question est longuement étudiée dans le rapport de gestion des "Charbonnages de France". "Les importations en provenance des U.S.A.", peut-on lire dans ce rapport, "ayant largement pesé sur notre balance commerciale, il est apparu qu'il aurait sans doute été préférable pour l'ensemble de l'économie française de porter les stocks des Houillères à un niveau sensiblement plus élevé que celui qui a été effectivement atteint au cours des périodes de dépression des années 1953-1954. La décision prise par les Houillères de limiter le stockage, en recourant au chômage pour diminuer la production, a tenu essentiellement à des

considérations financières. Il n'était pas possible aux Houillères de supporter, seules, le poids d'une aggravation sensible, des sommes immobilisées au financement des stocks.

L'expérience de l'année 1956 ne doit pas être perdue et il convient d'envisager ce problème du stockage dans l'optique du développement prévu de la consommation d'énergie.

Après une étude économique de la question, les Charbonnages sont arrivés à la conclusion que le stockage devrait pouvoir atteindre 15% de la consommation annuelle, sans tenir compte des stocks saisonniers et des stocks structurels. Ils ont attiré l'attention de la Haute Autorité sur la nécessité de mesures générales destinées à faciliter la constitution de stocks qui serviraient d'élément régulateur de la production. En l'absence d'une suffisante souplesse de prix préconisée, théoriquement du moins, par la Haute Autorité, mais qui paraît pour le moment difficilement réalisable, il importe qu'un mécanisme financier, incitant la production à stocker, soit institué afin de concilier son intérêt avec l'intérêt général; ce mécanisme semble ne devoir être trouvé que dans l'octroi de crédits de stockage à taux très réduit ou dans l'attribution de primes de stockage, cette seconde solution étant toutefois nettement préférable à l'autre. Elle pourrait être, en outre, appuyée sur le plan nationale par des dégrèvements fiscaux."

La main-d'oeuvre. - Pour les "Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais", la guerre d'Algérie et les décisions du Gouvernement italien tendant à arrêter toute nouvelle émigration, après la catastrophe de Marcinelle, sont les deux principales causes de pénurie de main-d'oeuvre.

L'importation. - Les "Houillères de Bassin" ont placé au premier plan de leurs préoccupations la stabilité de l'emploi. Mais ce problème est étroitement lié à celui des importations. C'est ainsi

que l'on peut lire dans le rapport des "Charbonnages de France", : "C'est pour ménager l'expansion qu'il convient de situer la stabilité de l'emploi dans les Houillères au premier rang des impératifs d'une politique charbonnière. Il est donc nécessaire que les fluctuations de la demande soient supportées principalement par l'importation. Une continuité suffisante de la politique d'importation est sans doute souhaitable, compte tenu de besoins croissants, mais elle doit être subordonnée à la stabilité de la production nationale. Le Gouvernement français a pris à cet égard les mesures nécessaires pour les importations de charbon américain, en prévoyant un dispositif à long terme comportant les souplesses souhaitables. Les autres pays de la C.E.C.A. n'ont malheureusement pas suivi la même voie, et la masse considérable des contrats d'importation à long terme déjà souscrits par ces pays, et qui pèseront sur l'évolution du marché commun, peut inspirer de légitimes inquiétudes."

Les transports. - Le même rapport souligne que les mesures prises par la Haute Autorité pour supprimer les ruptures de charge aux frontières dans les transports internationaux par voie ferrée, ayant pris effet à partir du 1er mai 1956, ont diminué le coût des transports internationaux de sommes variables suivant les distances, mais d'un ordre de grandeur de 80 à 160 ₣ par tonne.

Les problèmes financiers. - Du point de vue financier, les "Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais" estiment que la hausse de la charge des remboursements provoquée par la mise en service d'immobilisations nouvelles, "est, en faible partie, compensée par l'aménagement de quelques taux d'amortissement, dans le cadre d'une harmonisation avec les règles générales préconisées par la C.E.C.A."

Pour leur part, les "Houillères du Bassin de la Loire" signalent que quelques mesures ont été prises pour parer au déficit des Houillères. Il a été procédé à la répartition du solde de 2.500 mil-

lions sur la subvention de 6 milliards attribuée aux Houillères françaises par la loi du 3 avril 1955 en vue de la compensation partielle de la disparité des charges salariales entre les pays membres de la C.E.C.A.

PAYS-BAS

Tous les rapports annuels examinés indiquent que la production de combustibles solides n'a pas été suffisante pour couvrir les besoins sans cesse croissants. La direction des mines de l'Etat (Staatsmijnen) rappelle que de récentes études faites par la Haute Autorité de la C.E.C.A. et par l'O.E.C.E. montrent que, malgré l'apport énergétique du pétrole et de l'énergie nucléaire, les besoins de charbon continueront d'augmenter fortement pendant quelque temps encore. Aussi les charbonnages européens devront-ils s'efforcer d'accroître leur production pour éviter que l'économie ne devienne trop tributaire des importations. Puisque l'accroissement de la production dépend de la possibilité de trouver suffisamment de main-d'oeuvre et de l'extension de la capacité de production, qui nécessite des investissements considérables, la Haute Autorité est en mesure d'apporter une aide substantielle à l'industrie charbonnière en appliquant une politique énergétique qui stimule une augmentation saine et rationnelle de la capacité de production. La Haute Autorité accorde actuellement à ces problèmes une attention particulière qui légitime de belles espérances.

Au cours de l'année 1956, il a fallu lutter partout contre la pénurie de main-d'oeuvre, qui s'est répercutée sur la production. La production annuelle des Charbonnages néerlandais Willem-Sophia accuse néanmoins une légère augmentation due à une mécanisation intensive. Le rapport de la société des mines domaniales de Kerkrade pour l'exercice s'achevant le 30 avril 1957 est moins optimiste; il signale que la production a baissé en raison des mauvaises conditions géologiques et de l'insuffisance du nombre des travailleurs du fond.

Bien que la direction des mines de l'Etat déclare vouloir compter avant tout sur la main-d'oeuvre locale ou nationale, elle a dû également embaucher cette année de la main-d'oeuvre étrangère, notamment italienne. Ce recrutement a cessé pendant quelques mois après la catastrophe de Marcinelle (août 1950). Certains charbonnages néerlandais ont aussi embauché des travailleurs hongrois.

En raison de l'accroissement des coûts de production (attribuable à l'augmentation de salaires et à l'amélioration des conditions de travail en général), les prix ont dû être relevés, ceux du charbon domestique et du coke (au 1er avril 1956) aussi bien que ceux du charbon industriel (au 1er septembre 1956).

Selon la "Laura en Vereeniging", ces hausses se sont maintenues dans des limites raisonnables grâce à la politique de stabilisation des prix appliquée par le Gouvernement néerlandais. Les Charbonnages néerlandais Willem-Sophia signalent que le niveau général des prix des Pays-Bas est inférieur à celui des autres pays de la C.E.C.A.

Comme l'année précédente, la société d'exploitation des charbonnages du Limbourg, autrement dit des mines Orange-Nassau (Maatschappij tot Exploitatie van Limburgsche Steenkolenmijnen, genaamd Oranje-Nassau Mijnen N.V.) signale dans son rapport annuel que les autorités néerlandaises et celles des autres pays de la C.E.C.A. n'ont pas la même conception en ce qui concerne les subventions accordées à l'industrie minière en vue de limiter la hausse des prix. Aussi longtemps que l'aide aux charbonnages étrangers restera unilatérale, toutes les conditions d'un marché commun ne seront pas remplies et le développement économique de l'industrie charbonnière néerlandaise sera compromis d'une façon inadmissible.

Joint à la hausse des coûts, ce facteur a rendu plus vulnérable la position concurrentielle des mines Orange-Nassau et a fait baisser notable-

ment les résultats d'exploitation des sièges d'extraction.

La société des mines domaniales, à Kerkrade, aboutit à une conclusion semblable.

En raison de la pénurie de charbon industriel, il a fallu importer de grandes quantités de charbon, notamment des Etats-Unis. Afin de réduire le coût très élevé des importations, des contrats à long terme ont été conclus, ce qui réduit le coût de l'affrètement maritime. A cette occasion la "Laura en Vereenigin" craint que le fléchissement de la conjoncture ne compromette ses ventes.

En ce qui concerne les exportations, la société des mines domaniales et les mines Orange-Nassau déclarent n'avoir pas cherché à les développer afin d'être en mesure de satisfaire, autant que possible, la demande intérieure. En 1956, les exportations de coke des mines de l'Etat étaient de 7% supérieures à celles de 1955; elles se répartissaient à peu près à égalité entre les pays de la C.E.C.A. et les pays tiers, notamment la Suisse et les pays scandinaves. Le tonnage de charbon exporté par les mines de l'Etat a été presque entièrement réservé aux pays de la C.E.C.A.

Pour les travailleurs de l'industrie charbonnière, 54 habitations, dont 43 étaient destinées au personnel des mines de l'Etat, ont été construites en 1956 avec la contribution financière de la C.E.C.A. De plus 940 nouvelles habitations ont été construites en 1956 avec l'aide financière des mines de l'Etat; à la fin de la même année, la construction de 1.568 autres habitations était commencée ou projetée. Un nouveau programme de construction d'habitations C.E.C.A. est en préparation.

A la suite de l'introduction de tarifs ferroviaires directs internationaux, les prix des transports par chemin de fer à destination de l'étranger ont légèrement baissé à partir du 1er mai 1956, comme l'indiquent les charbonnages d'Orange-Nassau. En revanche, les prix des transports fluviaux internationaux ont fortement haussé.

S I D E R U R G I E

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Pendant le dernier exercice, la situation sur le marché sidérurgique s'est caractérisée par une conjoncture constamment favorable. Par suite d'accroissements dans presque toutes les branches de la production, la production sidérurgique globale a atteint 23,2 millions de tonnes, dépassant ainsi pour la première fois la production maximum d'avant-guerre.

La demande en produits sidérurgiques s'est maintenue. En raison de l'importance des besoins en Allemagne, dans les autres pays du marché commun et dans les pays tiers, les importations dans la République fédérale ont diminué, passant de 2,7 à environ 2,2 millions de tonnes; les tonnages importés des pays de la C.E.C.A. ont diminué de 0,6 million de tonnes tandis que les importations en provenance des pays tiers augmentaient d'environ 0,1 million de tonnes.

Le bilan des exportations, comparé à celui de 1955, accuse à nouveau un solde actif, grâce surtout aux transactions avec les pays tiers, car elles ont été meilleures que les transactions dans la Communauté. La société anonyme des aciéries réunies de Bochum (Bochumer Verein für Gusstahlfabrikation AG) écrit à ce sujet : "L'exportation de nos produits atteignit à peu près le même chiffre que l'année précédente. Dans la mesure où notre programme de production nous le permettait, nous nous sommes surtout efforcés d'exporter davantage certains produits laminés qu'il était intéressant, à cause des prix, d'écouler dans les pays tiers, c'est-à-dire dans des pays qui ne font pas partie de la Communauté." De son côté, la société anonyme des hauts fourneaux de Dortmund-Hörder (Dortmund-Hörder Hüttenunion AG) note que "les prix atteints à l'exportation dans les pays situés hors de la C.E.C.A. se trouvaient bien au-dessus des prix obtenus sur le marché intérieur de la République fédérale."

D'une manière générale, on souligne le fait que dans la République fédérale, les prix de l'acier continuent à se situer en-dessous du niveau international des prix, et même en-dessous de celui des autres pays membres de la Communauté. Dans son rapport, la société anonyme des hauts fourneaux de Dortmund-Hörder constate : "Lors des continuelles ... hausses des coûts qui en quelque sorte grevaient d'une lourde hypothèque la productivité que la rationalisation des entreprises avait accrue, les prix intérieurs sont restés inchangés dans la République fédérale au cours de l'exercice 1955-1956, alors que dans les autres pays de la C.E.C.A., tout comme en Angleterre et aux Etats-Unis, les aciéries ont relevé considérablement les prix sur le marché intérieur. Ce n'est qu'en octobre 1956 que les producteurs de la République fédérale se sont décidés à hausser les prix en tenant compte, au moins en partie, de l'aggravation des coûts. Le nouveau tarif intérieur entré en vigueur au 19 octobre 1956 est en moyenne de 6% plus élevé que le tarif appliqué quand la C.E.C.A. s'est constituée en mai 1953. Les prix continuent néanmoins à se situer à la limite inférieure des prix intérieurs des grands pays européens producteurs d'acier.

L'approvisionnement en combustibles a continué à faire des difficultés. La production intérieure de charbon n'a pas permis de couvrir les besoins sans cesse croissants. Il a donc fallu importer de grandes quantités de charbon des Etats-Unis et assumer des charges supplémentaires très élevées.

Minerai de fer

La production des mines de fer a augmenté de 7,9% pour passer à 16,9 millions de tonnes. Il a néanmoins fallu importer de plus en plus de minerai. Les aciéries d'Oberhausen (Hüttenwerk Oberhausen) constatent à ce propos que la tendance à substituer au minerai scandinave des minerais étrangers d'autre provenance s'est confirmée. Chez

les utilisateurs allemands, la part des minerais non scandinaves dans le total des réceptions a passé de 35% à 40%. Selon le rapport de la Société anonyme des hauts fourneaux rhénans (Niederrheinische Hütte A.G.), le fait que les minerais de bonne qualité proviennent nécessairement de régions de plus en plus éloignées a eu des répercussions défavorables. La société Mannesmann (Mannesmann A.G.) indique dans son rapport qu'il a fallu recourir de plus en plus à des importations d'outre-mer, notamment du Canada, du Venezuela et du Pérou. A la hausse des prix du minerai, il faut donc ajouter les répercussions de l'augmentation des frets.

Ferraille

Comme il est indiqué dans le rapport de la Société anonyme des hauts fourneaux et des charbonnages de Rheinhausen (Hütten- und Bergwerke Rheinhausen A.G.), l'approvisionnement en ferraille n'a pu être assuré que par l'importation d'importants tonnages livrés par des pays tiers, notamment les Etats-Unis. Sur le marché intérieur, les perturbations se sont accentuées au cours de la seconde moitié de l'année en raison de la consommation accrue et des expéditions vers d'autres pays du marché commun, en premier lieu vers l'Italie.

Dans son rapport, la société anonyme des aciéries réunies de Bochum (Bochumer Verein für Gusstahlfabrikation A.G.) s'exprime de façon analogue : "A cause des exportations de la République fédérale vers d'autres pays de la Communauté européenne, nous avons dû acheter des quantités considérables à l'étranger. Comme nous dépendons de marchés non européens, l'insuffisance des importations a fortement réduit nos stocks, vers la fin de l'exercice".

Les aciéries d'Oberhausen sont d'avis que dans tout le territoire de la Communauté, il faudra toujours s'attendre à des difficultés d'approvisionnement en ferraille. A la longue, l'équilibre ne pourra être réalisé que si l'on augmente la capacité de production de fonte.

Dans son rapport, la Société anonyme des hauts fourneaux de Dortmund-Hörder (Dortmund-Hörder Hüttenunion A.G.) traite également du déficit de la ferraille dans les pays de la Communauté. Ce déficit est évalué à 3 millions de tonnes par an. Il doit être comblé grâce à des importations des pays tiers. "A notre avis, écrit la société en question, le passé a montré que l'organisation de Bruxelles est capable d'éviter les bouleversements que sans elle le déficit structurel de ferraille dans les pays de la Communauté n'aurait pas manqué de provoquer. Les importations permettent d'agir sur l'approvisionnement des pays de la Communauté du charbon et de l'acier. Mais il ne faut pas oublier qu'il faut recourir encore à d'autres moyens pour combler le déficit structurel. Il s'agit notamment de produire davantage de fonte en augmentant la capacité des hauts fourneaux, d'améliorer le procédé Thomas en vue de produire des qualités d'acier qui correspondent à la qualité SM."

En revanche, aux yeux de la société sidérurgique "Maximilianshütte" (Eisenwerk-Gesellschaft Maximilianshütte), les "paiements versés à la caisse de péréquation de la ferraille importée de Bruxelles et l'alignement sur les prix peu élevés que l'Italie offre sur notre marché sont une lourde charge financière."

Enfin, la société Mannesmann (Mannesmann A.G.) rappelle la nouvelle réglementation du marché de la ferraille, que la Haute Autorité a mise en vigueur au 1er février 1957 et qui prévoit, pour les quantités de ferraille dépassant la consommation d'une période de référence déterminée, une augmentation du taux de prélèvement échelonnée sur une certaine période. "Il sera donc difficile d'augmenter la production d'acier en utilisant les procédés nécessitant de la ferraille. Certaines sociétés allemandes et étrangères ont introduit auprès de la Cour de Justice un recours contre cette nouvelle réglementation."

BELGIQUE

Résumant les caractéristiques de l'année écoulée, le rapport des "Forges et Laminaires de Jemappes" signale l'augmentation des salaires et celui du prix des matières premières. Les difficultés d'approvisionnement en demi-produits Thomas se sont accentuées en 1956, de sorte que l'on n'a pas atteint les résultats que l'on pouvait escompter au regard de la conjoncture favorable dont la sidérurgie a bénéficié d'une façon générale.

La "Société anonyme minière et métallurgique de Musson et Halanzy" signale les difficultés provoquées par le coût élevé du coke belge par rapport au coke hollandais ou allemand; de ce fait, la société a subi un sérieux handicap.

Les "Emailleries et tôleries réunies", à Gosselies, soulignent le problème de l'approvisionnement en demi-produits. La société, qui a besoin de 2 000 tonnes par mois, n'en a reçu qu'environ 700 en moyenne. Pour occuper le personnel en attendant qu'il soit remédié à cette situation, il a fallu adopter des solutions provisoires. Tous les services compétents ont été informés de la situation et plusieurs réunions, malheureusement sans résultats, ont été tenues avec les producteurs.

"Notez également - ainsi conclut le rapport - que la C.E.C.A. se déclare prête à soutenir les transformateurs à condition que ceux-ci s'intéressent aux spécialités, ne fassent pas la concurrence aux usines à train continu, alors que celles-ci ne sont installées que depuis 1951 et que notre laminoir de Gouy existe depuis 55 ans."

L'approvisionnement en matières premières, note le rapport de la "Cokerill-Ougrée", a présenté certaines difficultés en ce qui concerne le charbon à coke, particulièrement les derniers mois de l'année. Pour atteindre les fortes productions que le marché réclame, il a fallu recourir à de plus substantielles importations de fines à coke américaines, dont le prix subit l'effet de la forte augmentation des frets. En outre, l'augmentation des

coûts de production du charbon belge a élargi l'écart entre les prix du charbon belge et ceux des pays voisins, Allemagne et Pays-Bas. Le problème est d'autant plus grave, conclut le rapport, que nous sommes à un an de l'expiration de la période de transition prévue par le Traité de la C.E.C.A.

L'auteur du rapport de la "Société anonyme métallurgique d'Espérance-Longdoz" se demande si la sidérurgie belge est prête à affronter les tâches nouvelles que lui impose l'intégration européenne. La Belgique, dit-il, s'est fort bien intégrée dans la C.E.C.A. Ce premier affrontement de la sidérurgie belge à la sidérurgie des cinq autres pays a été satisfaisant. Mais il ne faut pas oublier que les grands programmes de modernisation actuellement en cours dans les pays voisins tendent à l'accroissement des exportations de ces pays, cette exportation étant la condition sine qua non, du moins pour la majorité d'entre eux, de leur équilibre financier. Insérée dans une économie en voie d'expansion, la sidérurgie belge ne pourra survivre et prospérer que si elle est capable de lutter honorablement au niveau européen et mondial. En d'autres termes, l'évolution des techniques et des structures économiques doit pousser la sidérurgie à affronter dorénavant ses problèmes, non plus avec la timidité d'une industrie qui vit d'exportations à la manière d'une entreprise marginale, mais avec la volonté de conquérir ou de consolider sa position sur le marché international, luttant à armes égales avec ses concurrents de l'étranger.

De même, le rapport des "Hauts fourneaux, forges et aciéries de Thy-le-Château et Marcinelle" déclare que la sidérurgie belge doit maintenir sa capacité concurrentielle; il indique les objectifs qu'il s'agit de poursuivre : maintenir les établissements en état de haute productivité, poursuivre l'amélioration du climat social, assurer l'approvisionnement en matières premières aux meilleures conditions, créer une organisation commerciale ca-

pable de placer une production dont on souhaite qu'elle reste en progrès constant.

Parlant de la C.E.C.A., le rapport de la "S.A. aciéries et minières de la Sambre" déclare que certains problèmes restent à mettre au point et exprime l'espoir que les solutions qui interviendront à cet égard seront empreintes de sagesse et de réalisme. "Il faut espérer - ainsi conclut le rapport - que le Traité, à l'actif duquel on peut certainement porter le développement, toujours croissant, des échanges entre pays membres, permettra à la Haute Autorité de remplir un rôle modérateur en cas d'éventuels malaises conjoncturels."

FRANCE

L'année 1956 s'est déroulée, comme la précédente, sous le signe d'une conjoncture exceptionnellement favorable pour le marché de l'acier. C'est ainsi que l'on peut lire dans le rapport de gestion pour l'exercice 1956 de la "Société des hauts-fourneaux de Saulnes-Jean Raty et Cie" : "la C.E.C.A., sous le régime de laquelle nous sommes placés depuis maintenant quatre ans, a enregistré une nouvelle augmentation de la production sidérurgique qui, pour l'ensemble des six pays adhérents, s'élève à 7%. Pour la France, la production est passée de 12,6 millions de tonnes en 1955 à 13,4 en 1956. "L'expansion a profité plus particulièrement à l'Italie, l'Allemagne et la Belgique, tandis que la France accentuait son retard relatif".

En outre, comme l'écrivent "les Forges et aciéries de Nord et Lorraine", "les exportations à destination des pays tiers ont fléchi dans des proportions importantes, la priorité ayant été réservée aux besoins du marché intérieur français".

Malgré la haute conjoncture, la sidérurgie française s'est heurtée à quelques problèmes, notamment dans le domaine des prix, de l'approvisionnement en combustibles et en ferraille.

Prix

Dans ce domaine, les "Forges et aciéries de Nord et de Lorraine", regrettent que leur société n'ait pu bénéficier que partiellement de l'accroissement d'activité de la sidérurgie, "du fait que le prix de revient de ses fabrications a augmenté sensiblement à la suite d'impératifs sur lesquels elle n'a eu aucun moyen d'action, tels les augmentations du prix des combustibles, des salaires, transports et impôts. De très modestes compensations lui ont été données dans les prix de vente, compensations cependant qu'il eut été possible de faire beaucoup plus largement par le jeu normal de la C.E.C.A., mais rendues impossibles du fait de l'interdiction à notre clientèle de répercuter dans leurs prix de vente toute variation des prix de nos fontes.

La persistance d'une telle politique ne peut que ralentir la réalisation du programme d'investissements dont dépend cependant la valeur concurrentielle de nos produits sur les marchés d'exportation et entraîner le déficit de la balance commerciale, présentant ainsi un grave danger au moment où se précise la constitution du marché commun. "

D'autres sociétés parmi lesquelles la "Société de Wendel et Cie", la "Société Lorraine-Escaut" ainsi que "USINOR" font les mêmes remarques. Ainsi, on peut lire dans le rapport du Conseil d'administration d'"USINOR" : "le prix de revient de nos produits a augmenté sensiblement en 1956. Mais alors que dans les autres pays de la C.E.C.A. le prix de vente des produits sidérurgiques a suivi une évolution parallèle à celle des prix de revient, évolution rendue possible d'ailleurs par l'état du marché et conforme au jeu normal du Traité de la C.E.C.A., en France, par contre, le Gouvernement s'est opposé au libre jeu du Traité dont il a été le promoteur, en interdisant à nos clients de répercuter dans leurs propres prix de vente, les variations des prix des produits sidérurgiques. Cette pratique a été condamnée par la Haute Autorité.

Nous protestons une fois de plus contre cette politique qui handicape systématiquement la sidérurgie française dans la compétition ouverte par l'institution du marché commun européen de l'acier et qui nous conduit, pour la réalisation de notre programme de travaux neufs, à nous endetter progressivement dans la mesure où nous ne trouvons pas dans le prix de vente de nos produits les sommes suffisantes pour son financement."

Approvisionnement en combustibles

Parmi les problèmes qui sont restés préoccupants pour la "Société Lorraine-Escout", on relève celui des combustibles. Les ressources de la Communauté en charbon à coke étant restées au même niveau qu'en 1955, le déficit a dû être comblé par l'importation, particulièrement en provenance des Etats-Unis, ce qui a entraîné une hausse des frets charbonniers. "Nous souhaitons, écrit "Lorraine-Escout", que les charbonnages de la Communauté puissent développer leur extraction dans les prochaines années et augmenter la part de leurs fournitures destinée à la sidérurgie".

Pour la "Société des Hauts-Fourneaux de la Chiers", "les difficultés d'approvisionnement en combustibles et en ferraille se sont accentuées au cours de l'exercice et la situation a été à certains moments très préoccupante en ce qui concerne le coke sidérurgique, dont les mises à disposition ont été insuffisantes pour nos usines".

Approvisionnement en ferraille.

Les approvisionnements en ferraille ont également préoccupé la "Société Lorraine-Escout" qui écrit à ce sujet : "Sans insister à nouveau sur la situation anormale dans laquelle l'ouverture de la C.E.C.A. a placé la sidérurgie française en matière d'approvisionnement en ferraille, nous devons constater qu'actuellement le problème de la ferraille est un peu le même que celui des charbons: insuffisance des ressources de la C.E.C.A. et nécessité d'importer des Etats-Unis. Il faut en

outre tenir compte d'un prix d'achat en hausse spectaculaire vers la fin de 1956. Par ailleurs, les importations de ferraille des U.S.A. présentent un caractère de précarité beaucoup plus net que celui des importations de charbon, si bien que le problème de l'alimentation des ferrailles nécessaires à la Communauté reste extrêmement préoccupant, tant du point de vue prix que du point de vue qualité.

La Haute Autorité a voulu remédier aux difficultés des approvisionnements en ferraille en instaurant une réglementation qui n'a pas recueilli l'approbation des sidérurgies et fait l'objet de recours de leur part. Les critiques portent notamment sur la question des prix différenciés et sur l'incidence des nouveaux investissements."

Transports - Importations.

Pour terminer, nous retiendrons deux points qui ont été soulignés dans le rapport du Conseil d'administration de la Société "SIDELOR".

En ce qui concerne les transports, on peut lire dans ce rapport : "Toutes les discriminations dans les tarifs de transport par chemin de fer n'ont pas été supprimées et la seule décision qui ait été prise dans le domaine de l'harmonisation de ces tarifs est la prorogation du mandat de la Commission d'experts avec adjonction aux experts tarifaires d'experts économiques."

Dans le domaine des importations, "SIDELOR" souligne que "les sidérurgies belge et luxembourgeoise n'ont livré au marché intérieur français, très demandeur, que des tonnages insignifiants dans les catégories spécialement recherchées, telles que les laminés marchands et les poutrelles. Il serait utile à ceux qui se préoccupent de connaître la réalité du marché commun de trouver dans les documents statistiques de la C.E.C.A., non pas seulement des renseignements globaux, mais des renseignements par produit sur les échanges entre les divers pays".

Nous emprunterons la conclusion au "Rapport d'activité de la Chambre syndicale de la sidérurgie".

française" : "La sidérurgie française croit avoir fait, au cours des dernières années, la preuve de son dynamisme en soutenant avec succès, malgré les handicaps qu'elle avait à supporter, la concurrence ouverte par l'instauration de la C.E.C.A.; elle montre sa foi dans l'avenir économique de notre pays en entreprenant la réalisation d'un nouvel et important programme d'expansion.

Les risques d'une telle entreprise sont cependant réels et, bien qu'elle soit décidée à les assumer, notre profession ne peut affronter la compétition des prochaines années, qui s'annonce particulièrement rude dans l'éventualité du marché commun généralisé, actuellement proposé à la ratification des Parlements, sans être assurée de la continuité de la politique gouvernementale à son égard."

Mines de Fer.

L'expansion de la sidérurgie a eu pour conséquence une nouvelle montée des besoins en minerais, moins rapide toutefois qu'en 1955.

"Les dispositions prises par les Mines de fer françaises pour adapter leur production à la conjoncture n'ont pu avoir leur plein effet pour des causes diverses, telles que les fortes gelées du mois de février, les rappels sous les drapeaux, l'allongement de la durée des congés payés et quelques troubles sociaux dans le courant du dernier trimestre".

Néanmoins, la production française a atteint 52.690.000 tonnes en 1956 contre 50.575.000 tonnes en 1929, mais avec 24.866 ouvriers au lieu de 39.992, et avec un régime de congés payés qui n'existait pas en 1929.

Le troisième plan dont l'objectif est une production de 70.000.000 de tonnes en 1961 est entré en vigueur à partir du 1er janvier 1957. D'après les programmes établis par les Mines, en fonction des hypothèses de consommation qui leur ont été indiquées, cet objectif pourrait être atteint sans variation des effectifs grâce à un accroissement continu de la productivité à raison

de 7% par an environ.

Le problème du logement est prêt d'être résolu; un agent sur dix habite un logement qui lui appartient et l'accession à la propriété se poursuit avec l'aide des sociétés et de la Haute Autorité.

(Chambre syndicale des mines de fer de France - Rapport d'activité pour l'année 1956).

ITALIE

Après avoir mentionné les projets de modernisation et de rationalisation de la production, le rapport de la Société "Terni" signale les difficultés auxquelles l'établissement sidérurgique se heurtera à la fin de la période de transition. Ces difficultés seront encore aggravées du fait que le cycle de production de l'entreprise est fondé sur la ferraille et qu'il se trouve grevé d'importants frais de transport en raison de la grande distance qui sépare l'entreprise de la mer.

Le rapport des "Acciaierie e Ferriere lombarde FALCK" parle également des difficultés que la sidérurgie italienne devra affronter à la fin de la période de transition. L'insertion complète dans le marché commun se fera, selon le rapport, alors que l'on sera encore bien loin d'assister à l'élimination, tant souhaitée, des anciens déséquilibres dont il est question dans la Convention relative aux dispositions transitoires. "Ce contraste - ainsi conclut le rapport - entre la communauté du marché des produits et l'hétérogénéité, persistante et encore très accusée, des conditions internationales de la production ne manquera pas de susciter des difficultés et d'exiger des formes d'action adéquates."

Le rapport de l'"ILVA, Alti Forni et Acciaierie d'Italia" publie un graphique qui illustre la production sidérurgique de la Communauté. Il souligne le fait que pour l'Italie le rapport fonte-acier s'est amélioré en 1956, surtout grâce à l'ILVA elle-même, mais que ce rapport est encore sensiblement au-dessous de la moyenne de la Communauté. On signale aussi le fait, que la société utilise toujours moins de ferraille, en quoi elle

s'aligne sur la politique sidérurgique de la Haute Autorité.

Dans son rapport, la société par actions "La Magona d'Italia" s'occupe principalement de la réorganisation de l'établissement de Piombino et du licenciement de 507 travailleurs qui en a été la conséquence. Cette réorganisation a consisté à abandonner le vieux laminoir à chaud dont l'exploitation était indiscutablement devenue impossible du point de vue économique.

Les ouvriers licenciés ont pu bénéficier, ajoute le rapport, des aides spéciales que la C.E.C.A. a prévues pour la réadaptation.

Parlant ensuite de la production et des coûts, le rapport mentionne les difficultés auxquelles s'est heurté l'approvisionnement en "coils" et exprime le regret que l'on ne puisse pas compter sur les "coils" indigènes qui sont livrés avec retard et coûtent sensiblement plus cher que les "coils" de provenance étrangère.

Selon le rapport de la "S.I.A.C., Società Italiana Acciaierie Cornigliano", le bilan de l'exercice de 1956 de cette société est caractérisé par les importants investissements effectués au cours de cet exercice, ce qui a déterminé "une forte aggravation de la situation financière". Le rapport souligne ensuite les progrès techniques qui ont été faits grâce aux installations nouvelles. Concernant l'approvisionnement, il fait remarquer que la prorogation du système de péréquation des prix de la ferraille a eu d'heureux effets pour la sidérurgie italienne qui est obligée de travailler dans de difficiles conditions d'infériorité.

Exécutant le programme de concentration de l'activité du groupe, la société a définitivement abandonné la production de tôles fines et de fer blanc et celle de profilés; les deux ateliers en question ont été fermés. Le personnel licencié a pu bénéficier des "larges mesures d'aide mises en oeuvre par la C.E.C.A."

LUXEMBOURG

Au Grand-Duché de Luxembourg, comme partout ailleurs, la période de haute conjoncture qui favorise l'industrie sidérurgique depuis le mois de mai 1954, s'est prolongée sans défaillance pendant l'exercice écoulé.

Le rapport des A.R.B.E.D. (Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange) pour l'exercice 1956 remarque que "cette situation assez exceptionnelle par sa durée, a eu pour conséquence naturelle, dans tous les pays libres, un certain relèvement des prix de vente. Il est resté, en ce qui concerne la C.E.C.A., dans des limites raisonnables, compte tenu de l'augmentation du prix des matières premières principales : minéral de fer, riblons, combustibles et ferro-alliages".

Pour cette société, l'approvisionnement en coke a été assez difficile, son fournisseur atitré, la Ruhr, en présence de la consommation considérablement accrue des usines allemandes, ayant diminué ses fournitures.

Enfin, le rapport des A.R.B.E.D. signale l'introduction, au Luxembourg, de la réduction de la durée du travail. Le travail hebdomadaire a été ramené de 48 à 44 heures avec le maintien intégral des rémunérations antérieures.

PAYS-BAS

Production et prix

L'année 1956 a été caractérisée par la persistance d'une forte demande de produits sidérurgiques. La direction de la S.A. des hauts-fourneaux et entreprises sidérurgiques des Pays-Bas (Koninklijke Nederlandsche Hoogovens en Staalfabrieken N.V.) le constate pour ses produits sur les marchés tant intérieurs qu'extérieurs, relevant ou ne relevant pas de la C.E.C.A. Vu cependant la hausse des matières premières (en particulier du charbon américain), ajoutée à l'augmentation des salaires et

des charges sociales, la marge entre les coûts de production et les prix de vente s'est amenuisée aux Pays-Bas et dans les autres pays de la C.E.C.A. à tel point que la direction n'a pu différer plus longtemps la hausse de ses prix par analogie au mouvement des prix dans les autres pays de la Communauté. La direction estime pouvoir augmenter de 400.000 tonnes la capacité annuelle de production d'acier brut en la portant à 1.100.000 tonnes environ au début de 1958. La production néerlandaise d'acier brut atteindrait alors près de 1.500.000 tonnes. La première phase du programme, c'est-à-dire la construction d'un sixième four Martin, était déjà achevée en avril 1957; pour la seconde phase, il a été décidé d'appliquer un nouveau procédé de fabrication d'acier par oxydation. En exigeant beaucoup de fonte et peu de ferraille, ce procédé permet également de pallier la pénurie de ferraille. La Société a commencé dès 1955 la construction d'un quatrième haut-fourneau; la direction constate que ce faisant, elle entre dans les vues de la Haute Autorité qui, dans son étude sur les objectifs généraux, demandait un effort pour qu'il n'y ait pas d'accroissement de la capacité de production d'acier sans accroissement corrélatif de la capacité des hauts fourneaux.

Le rapport précédent faisait état d'une amélioration du marché de la fonte. A présent, la fonte fait défaut parce qu'elle remplace la ferraille partout où c'est possible. Les prix de la fonte à l'exportation vers les pays tiers ont donc fortement haussé; ceux de la fonte destinée aux pays de la C.E.C.A. ont suivi le mouvement.

En ce qui concerne les prix des tôles fortes et plus spécialement des tôles navales, la direction déclare qu'ils ont également haussé en raison de la demande accrue. A l'intérieur de la C.E.C.A., la hausse a cependant été beaucoup moins forte que celle des prix à l'exportation vers les pays tiers. Malgré tout, l'entreprise a fortement restreint ses exportations, dans l'intérêt du marché néerlandais, surtout en ce qui concerne les tôles navales.

La S.A. Breedband indique dans son rapport annuel de 1956 que la production de tôle a baissé par rapport à l'année précédente, comme elle l'avait d'ailleurs prévu en 1955 parce que les possibilités d'acheter des lingots et des largets à l'étranger étaient très réduites. La réduction de la production a cependant porté exclusivement sur les laminés à chaud; en revanche, la production des laminés à froid et des tôles galvanisées a augmenté. En comprimant les livraisons destinées à certains pays tiers, la Société a néanmoins vendu davantage de laminés à froid, aux Pays-Bas et dans les autres pays de la C.E.C.A.

La production de la S.A. Breedband couvre 80% environ des besoins des Pays-Bas en laminés à froid. De plus, ce produit se vend bien en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne.

La production des tôles fines a augmenté dans les pays voisins des Pays-Bas; néanmoins, le marché est demeuré ferme, ce qui s'est traduit par une nouvelle hausse des prix à l'exportation vers les pays tiers. Dans les pays de la C.E.C.A. les prix ont suivi le mouvement.

Selon le rapport annuel de la S.A. Nederlandse Kabelfabriek, le chiffre d'affaires et le solde actif ont progressé par rapport à l'année précédente.

La production d'acier et de laminés des entreprises de la Nederlandse Kabelfabriek à Alblasserdam a été supérieure à celle de 1955. La demande ayant été assez forte, la direction avait entrepris dès 1955, en prévision de la pénurie d'acier, la construction d'un troisième four électrique qui a été mis en activité en février 1957.

Dans son rapport annuel, la S.A. Koninklijke Demka Staalfabrieken fait également mention d'un accroissement de la production d'acier au cours de l'année 1956, la production totale devant encore augmenter en 1957. En raison du niveau élevé des prix de la ferraille, les marges bénéficiaires, notamment celles des produits laminés, ont eu tendance à se réduire.

Ferraille

Selon le rapport annuel de "Hoogovens", la situation de la ferraille s'est encore détériorée au cours de l'exercice 1956. Les prix de la ferraille ont donc continué à hausser aux Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique ayant relativement beaucoup acheté aux Pays-Bas. Il a donc fallu importer toujours davantage des pays tiers.

La S.A. Nederlandse Kabelfabriek comme la S.A. Koninklijke Demka Staatsfabrieken indiquent que la situation du marché de la ferraille est restée difficile : il a donc fallu importer de la ferraille des pays tiers. La seconde de ces entreprises a précisé qu'en général elle a payé la ferraille importée à un prix supérieur à celui auquel les entreprises des autres pays de la C.E.C.A. ont pu s'approvisionner. Elle en conclut qu'il "reste encore beaucoup à faire en ce domaine avant qu'on puisse parler d'une situation équilibrée."

Approvisionnement en combustibles.

Selon le rapport de la "Hoogovens", la pénurie de charbon provenant de la C.E.C.A. a subsisté. Les prix du charbon américain ont haussé, d'une part en raison de l'augmentation des prix fob, et d'autre part, en raison de la hausse des frets, que la crise de Suez a encore aggravée.

La société "Hoogovens" a conclu des contrats à long terme aussi bien en ce qui concerne le charbon américain (50% environ des besoins) que pour certaines sortes de minerai; ces contrats permettent d'obtenir des frets moins élevés pour le transport du charbon américain.

Ferraille

Selon le rapport annuel de "Hoogovens", la situation de la ferraille s'est encore détériorée au cours de l'exercice 1956. Les prix de la ferraille ont donc continué à hausser aux Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique ayant relativement beaucoup acheté aux Pays-Bas. Il a donc fallu importer toujours davantage des pays tiers.

La S.A. Nederlandse Kabelfabriek comme la S.A. Koninklijke Demka Staatsfabrieken indiquent que la situation du marché de la ferraille est restée difficile : il a donc fallu importer de la ferraille des pays tiers. La seconde de ces entreprises a précisé qu'en général elle a payé la ferraille importée à un prix supérieur à celui auquel les entreprises des autres pays de la C.E.C.A. ont pu s'approvisionner. Elle en conclut qu'il "reste encore beaucoup à faire en ce domaine avant qu'on puisse parler d'une situation équilibrée."

Approvisionnement en combustibles.

Selon le rapport de la "Hoogovens", la pénurie de charbon provenant de la C.E.C.A. a subsisté. Les prix du charbon américain ont haussé, d'une part en raison de l'augmentation des prix fob, et d'autre part, en raison de la hausse des frets, que la crise de Suez a encore aggravée.

La société "Hoogovens" a conclu des contrats à long terme aussi bien en ce qui concerne le charbon américain (50% environ des besoins) que pour certaines sortes de minerai; ces contrats permettent d'obtenir des frets moins élevés pour le transport du charbon américain.
